

1 - Eradication de Rhizomes de Bambou

C'est le devis de l'entreprise LTP qui est retenu à l'unanimité pour un montant de 2160.96€. La commune participera pour 25% à cette dépense.

2 - Charte Manche Numérique – Dénomination des voies et numérotation des adresses.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition du maire de mener la démarche de dénomination des voies et de numérotation des adresses avec le concours de Manche Numérique

En plus de cet accompagnement méthodologique, la commune pourra être accompagnée financièrement pour les coûts de la signalétique.

3 - Frais 22-23 Chérencé le Héron

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 2 680.00€ pour 3 élèves en primaire et 1 élève en maternelle au SRPI Chérencé le Héron pour l'année 2022/2023.

4 - PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Dans le process d'élaboration du PLUI, le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, est un document de 38 pages (sur les 600 que compte le PLUI) comprenant les quatre grands axes et orientations sur lesquels le PLUI se fonde :

- Un axe transversal : Penser un aménagement du territoire équilibré (Accueil de population en cohérence avec le bassin d'emploi Sud-Manche, Consolider l'armature urbaine, Affirmer des centres-bourgs vivants et dynamiques, Tendre vers la sobriété foncière)
- AXE 1. Cadre de vie support d'une ruralité attractive (Mettre en valeur le cadre rural (paysages et patrimoine), Préparer le territoire aux défis du changement climatique (sobriété et énergies renouvelables))
- AXE 2. Faire rayonner Villedieu-Intercom autour de son économie : Capitaliser sur les atouts économiques actuels (terre et potentiel agricole, métiers d'art, industrie à taille humaine, tourisme), Organiser l'économie de Villedieu-Intercom (compléter le maillage existant, repenser organisation des zones d'activités), soutenir l'économie de proximité (animation intercommunale, animation des centres-bourgs et centres-villes)
- AXE 3. L'habitat et le cadre de vie : Programmation de logements en cohérence avec les besoins du développement, Améliorer la qualité du parc existant, Accompagner le parcours résidentiel des habitants, Habiter au sein de bourgs où il fait bon vivre.

VOTE : Adopté à l'unanimité

5 - Location Logement - L'Aumône 01/12/2023

La maison de l'Aumône appartenant à la commune se trouve libérée au 01/11/2023, par le départ de notre locataire.

Une personne a manifesté de l'intérêt pour cette maison : M. C, actuellement locataire de l'appartement situé au-dessus de la mairie. Si l'opération se réalise, c'est donc ce dernier logement qui sera mis en location..

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de Louer le Logement de l'Aumône à M. C. à compter du 01/12/2023.
- Fixe le Loyer à 603.03 € (dans la poursuite du tarif de l'ancien locataire)

6 - Subvention à Arcuviboc pour 2023

Le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention de 500 € à l'association ARCUVIBOC, qui gère les ateliers artistiques du mercredi après-midi. Pour accélérer la fourniture des matériels nécessaires à une réalisation, la mairie a passé la commande en son nom propre et honorera la facture de 399.52€. Pour compléter le montant de la subvention décidée, il faudra verser un

complément de 100.48€.

A l'unanimité, le conseil valide la demande de verser 100.48€ à ARCUVIBOC, en complément de la facture honorée par la commune (399.52€) pour atteindre les 500€ décidés.

7 - Site Internet

Le site internet est presque achevé. Il est sur le point d'être mis en ligne par notre opérateur. Les dernières modifications lui ont été transmises récemment.

Il sera mis en ligne sous une quinzaine de jours.